



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques**, Maire

Étaient présents :

M. **de CHABANNES**. M. **BOUCHET**. Mme **QUATRESSOUS**.
M. **BRUNIAU**. Mme **CHERVIN**. Mme **SAVEY**. M. **FERBOS**.
Mme **AUBIN**. M. **GANTHER**. Mme **COLLANGE**. M. **BODIN**.
Mme **JEUNE**. M. **TALABARD**. Mme **MINARD de CHABANNES**.
Mme **PÉRICHON**. M. **HUSSON**. M. **BOUTONNAT**. Mme **MOUILLÈRE**.

**DATE DE
CONVOCATION**
22 JANVIER 2026

DATE D'AFFICHAGE
22 JANVIER 2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **18**
VOTANTS : **19**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : MOTION
POUR UNE VRAIE
LIAISON BORDEAUX-
LYON PAR LE MASSIF
CENTRAL.**

Monsieur le Maire présente la motion pour une vraie liaison Bordeaux-Lyon Par le Massif Central.

Sur proposition du groupe majoritaire de l'Union Républicaine pour le Bourbonnais,

Considérant que la SNCF a annoncé l'ouverture d'une liaison TGV Bordeaux-Lyon contournant totalement le Massif central pour passer par la région parisienne, via Massy, une décision dénoncée comme « une absurdité géographique, économique et politique » ;

Considérant que cette décision revient à effacer une partie entière du pays des cartes ferroviaires ;

Considérant que le Massif central fait depuis trop longtemps les frais d'une politique d'investissements concentrée sur les axes les plus lucratifs, délaissant les trains du quotidien, les lignes structurantes et la transversale historique Bordeaux-Lyon pourtant indispensable à l'aménagement équilibré du territoire ;

Considérant que les élus du Massif central — dont le Président du Département de l'Allier Claude Riboulet et plusieurs maires du territoire — ont rappelé publiquement dans leur communiqué du 1er décembre 2025 l'enjeu démocratique, écologique et territorial majeur que représente cette liaison, et ont appelé les citoyens à se mobiliser pour « ne pas laisser le cœur de la France être rayé des cartes ferroviaires » ;

Considérant que le projet de mine de lithium de l'Allier, reconnu d'intérêt national majeur, exige précisément une modernisation de la ligne historique pour répondre aux enjeux industriels et logistiques à venir dans la région ;

....

Considérant que la liaison Bordeaux–Lyon par le Massif central n'est pas une revendication locale, mais une exigence nationale de cohérence, de justice territoriale, de transition écologique et de réindustrialisation, comme le rappellent les documents adressés à l'État ;

Le Conseil Départemental de l'Allier demande :

1. La relance immédiate d'une véritable liaison ferroviaire Bordeaux–Lyon par le Massif central, sur la base de la ligne historique réhabilitée, dans le cadre d'un *Train d'Équilibre du Territoire* (TET), à l'image du modèle Nantes–Lyon qui fait aujourd'hui ses preuves.
2. La reconnaissance officielle du caractère stratégique de cette transversale, au service de la transition écologique, de l'attractivité, de la réindustrialisation et de la cohésion nationale.
3. Un réinvestissement massif et structurel dans les trains du quotidien, notamment dans les lignes du Massif central gravement dégradées après des années de sous-entretien dénoncées par les élus.
4. Une politique d'aménagement du territoire réellement cohérente et équitable, qui ne sacrifie plus les régions au profit du tout-métropoles et du tout-Paris.
5. Une concertation immédiate et authentique avec l'ensemble des élus locaux, des collectivités, des entreprises, des associations et des citoyens concernés, comme le demandent les représentants du territoire dans leur communiqué commun.

L'Union Républicaine pour le Bourbonnais appelle solennellement l'État à rétablir l'égalité et à engager sans délai la reconstruction d'une véritable liaison Bordeaux–Lyon par le Massif central

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de valider la motion ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et année dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

- 2 FEV. 2026

Publié ou Notifié

le : 27 JAN. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

